

- difficulté. Vérifiez si cette ligne fonctionne 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, si les téléphonistes parlent plusieurs langues et si vous pouvez parler à des infirmiers ou à des médecins;
- couvre les frais d'hospitalisation et les frais médicaux connexes engagés à l'étranger et, si oui, si le paiement se fait « sur le champ » ou si vous devez payer d'abord et vous faire rembourser plus tard;
 - prévoit votre évacuation médicale vers le lieu le plus proche où l'on offre les soins médicaux appropriés ou vers le Canada;
 - couvre les frais d'accompagnement (par un médecin ou un infirmier) lors de l'évacuation;
 - couvre les maladies et affections préexistantes. Si vous vous trouvez dans ce cas, vous devez en aviser votre compagnie d'assurance et lui demander de certifier par écrit que vous êtes couvert. Sinon, votre demande de remboursement pourrait vous être renvoyée comme étant « nulle et non avenue » en vertu d'une clause sur les maladies et affections préexistantes;
 - couvre les naissances prématurées et les soins néonataux connexes;
 - prévoit des avances de fonds en espèces si l'hôpital les exige;
 - paie pour la mise en bière et le rapatriement de votre dépouille au Canada au cas où vous décéderiez durant le voyage.

Ayez avec vous toutes les précisions concernant vos assurances. Indiquez également à votre agent de voyages, à un ami ou à un parent au Canada, ainsi qu'à votre compagne ou compagnon de voyage, comment joindre votre assureur.

Avant de rentrer au Canada, demandez au médecin ou à l'hôpital de vous remettre une **facture détaillée**. Rien n'est plus compliqué que d'essayer de réunir les documents nécessaires à des milliers de kilomètres de distance. N'oubliez pas que vous devez toujours fournir les **reçus originaux** des ordonnances ou des services médicaux que vous avez reçus au cours de votre voyage à l'étranger. La plupart des compagnies d'assurance n'acceptent pas les copies ou les télécopies.

Les autres assurances
Votre régime d'assurance-maladie provincial ne peut être maintenu si vous vivez à l'extérieur de la province pendant un certain temps. Cette période varie selon votre province de résidence. Les Canadiens qui travaillent à l'étranger peuvent se procurer une assurance médicale personnelle qui couvre les risques professionnels et non professionnels. Les régimes offerts comprennent une assurance-maladie complètes, et prévoient l'évacuation médicale

“Se llevaron todo mi dinero, señor policía.”

“Sie haben mir mein ganzes Geld abgenommen, Herr Polizist.”

“They took all my cash, officer.”

«Ils ont pris tout mon argent, monsieur l'agent !»

 Banque Scotia™

Ne prenez pas de risques. Protégez l'argent de vos vacances avec les chèques de voyage® American Express™. Procurez-vous les à une succursale de la Banque Scotia avant votre départ.

www.banquescotia.com/voyage



**Chèques
de Voyage**

™ Marque de commerce de la Banque de Nouvelle-Écosse
® American Express, usager inscrit de cette marque déposée
© Amex Canada Inc., 2002